



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3357

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Lyonbiopôle et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrecand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3357**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Lyonbiopôle et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La stratégie de la Métropole de Lyon, présentée dans le cadre de son programme de développement économique 2016-2021, est d'accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte. Il s'agit d'accompagner l'entreprise tout au long de son parcours, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local. L'enjeu est de lui permettre de bénéficier de la densité du tissu économique de la métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier avec ce territoire qui l'a accompagné, de nature à favoriser son ancrage local.

Les pôles de compétitivité s'inscrivent pleinement dans cette dynamique en jouant sur le levier de l'innovation, de l'internationalisation et de l'accompagnement spécifique d'entreprises appartenant à une même filière économique, etc.

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2004 dans le cadre du lancement d'une politique industrielle en France et se concentrent sur le soutien à l'innovation. La phase III de la politique des pôles est arrivée à échéance fin décembre 2018 et les pôles de compétitivité Axelera, CARA, Techtera, Tenerrdis et Lyonbiopôle ont été retenus à l'appel à candidature pour la phase IV des pôles de compétitivité. Le conseil d'administration du pôle de compétitivité Imaginove a fait le choix de fusionner partiellement avec le pôle Minalogic et de ne pas candidater à la phase IV des pôles de compétitivité.

Cette nouvelle phase exigera des pôles de renforcer le développement international, en particulier au niveau européen, de maximiser les alliances entre eux ainsi qu'avec les structures issues du programme investissements d'avenir sur les thématiques communes, tout en préservant les acquis d'animation de réseau et de filière, d'émergence de projets ("usine à projets") découlant sur la mise sur le marché de produits innovants ("usine à produits") développés dans les phases précédentes.

II - Objectifs

Les pôles de compétitivité, le Cluster Lumière, le CLARA et le réseau FoodTech sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2019 qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles du programme de développement économique de la Métropole.

Sur le territoire de la Métropole, 5 pôles de compétitivité accompagnent les entreprises dans leur développement et sont financés par la Métropole aux côtés de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Axelera : chimie-environnement,
- CARA : cluster européen sur les systèmes de mobilité,
- Tenerrdis : transition énergétique et énergies renouvelables,
- Techtera : textiles et matériaux souples,
- Lyonbiopôle : santé.

Le pôle de compétitivité Minalogic, dédié aux technologies du numérique, est également présent sur le territoire de la Métropole.

Les clusters s'inscrivent pleinement dans cette dynamique, en ayant pour objectif d'engager des démarches partenariales pour mettre en œuvre des stratégies communes et porter des projets afin d'accroître la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché. Pour ce faire, les clusters agissent sur différents leviers : le développement de produits/services, la formation, le développement commercial, l'internationalisation, la gestion des ressources humaines. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à ces dynamiques.

III - Proposition de financement pour l'année 2019

1° - Pôle de compétitivité Axelera

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se place au 1^{er} rang français de production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de 82 400 000 000 €. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle de compétitivité Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre et adresse de nombreux enjeux de l'usine du futur, priorité métropolitaine. Le pôle compte plus de 350 adhérents.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2018.

Après 13 années d'existence, Axelera a contribué au renforcement et au rayonnement de l'écosystème chimie-environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. 345 projets de recherche & développement (R&D) ont été labellisés par le pôle permettant la mobilisation de 925 M€ de financement dont 500 M€ d'origine privée. Le taux de succès au Fonds unique interministériel (FUI) est de 71 % (48 projets FUI labellisés et financés). Le pôle a également répondu aux attentes de l'usine à produits, avec notamment la mise en place de l'Axelera business club et l'Axelera invest club, et s'engage dans la phase IV avec l'Axelera digital club. Axelera, c'est aussi :

- 380 adhérents,
- 89 start-up qui ont adhéré au pôle,
- des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) participantes à des projets labellisés par le pôle et qui ont vu leur chiffre d'affaires croître de plus de 26 % en 6 ans pour atteindre un chiffre d'affaires cumulé de 474 M€,
- 35 mises en relation de TPE/PME, à titre individuel, avec des fonds d'investissement,
- 88 actions de structuration de filière menées par le pôle (événements du pôle sur les segments de marché etc.),
- 148 TPE/PME ayant bénéficié du plan de développement international et 44 missions à l'international,
- 58 mises en relation business/recherche pour des opérations de transfert de technologie,
- 10 projets financés à l'Europe.

Le bilan des actions 2018 est le suivant :

- sur la stratégie : définir la feuille de route stratégique 2019-2022 en alignement avec la politique nationale des pôles et avec les attentes des collectivités locales et des adhérents,
- sur l'innovation : favoriser les synergies techniques et l'innovation en décloisonnant les communautés (événements thématiques, mobilisation de la communauté sur les appels à projets à venir en 2019), maintenir une dynamique de projets et déployer une des actions pour encourager l'accès au financement européen (anticiper les opportunités, participer aux bourses technologiques européennes, établir et piloter des partenariats stratégiques), poursuivre l'effort engagé sur la thématique de l'industrie du futur en catalysant le déploiement du numérique au sein de la filière chimie environnement (organisation d'Axelera digital club, exploiter la collaboration inter-pôles, développer le sujet intelligence artificielle),
- sur l'accompagnement des entreprises : structuration d'un nouveau parcours d'accompagnement "business".

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2019 se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la phase IV du pôle de compétitivité,

- sur l'innovation : intensifier les journées techniques et les rendez-vous de l'Axelera digital club (transformation digitale des industries chimiques et de l'environnement) ; développement du projet sur l'intelligence artificielle ; en vue de projets européens, mise en place de partenariats stratégiques au niveau national et européen,

- sur l'accompagnement des entreprises : continuation de l'Axelera business club, développement des rencontres donneurs d'ordre/fournisseurs, participation au congrès Plant Based Summit en mai 2019 à Lyon ; renforcement du parcours de financement des jeunes entreprises innovantes (Axelera invest club),

- sur l'international : accompagner le développement à l'export, promotion des territoires régionaux et métropolitains, participation du pôle à un projet européen de mise en réseau.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2019, d'un montant de 1 748 000 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 081 000	cotisations, prestations et contributions privées	836 000
autres services extérieurs, frais généraux, impôts et taxes	177 000	État - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	276 000
actions stratégie	65 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (dont Fonds européen de développement régional - FEDER)	424 000
actions innovation, adhérents et compétences	135 000	Métropole de Lyon	107 000
développement international	205 000	Grenoble Alpes Métropole	25 000
promotion et communication	85 000	Métropole de Clermont Ferrand	20 000
		Europe	60 000
Total	1 748 000	Total	1 748 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 107 000 € à l'association Axelera pour son programme d'actions 2019, montant identique à 2018.

2° - Pôle de compétitivité CARA

CARA se présente comme le réseau français référent en Europe pour répondre aux défis mondiaux de la mobilité urbaine et des véhicules de demain. Derrière cette nouvelle identité, CARA a décidé de réorganiser ces actions en les divisant en 3 activités : innover (anticiper et élaborer les solutions de demain), démontrer (évaluer l'innovation en situation réelle) et développer (accélérer la croissance et l'accès au marché). Ces actions permettent de répondre aux 2 missions principales du pôle :

- accompagner les adhérents de l'idée au marché sur le système de transport, la mobilité urbaine et les véhicules de demain,
- représenter la filière automobile et véhicules industriels en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association CARA compte 210 membres à la fin de l'année 2018.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de CARA dans le cadre de son programme d'actions 2018 :

- depuis sa création, le montant global de projets financés a atteint 586 M€ dont 214 M€ de participation publique. 270 projets ont été accompagnés et labellisés, dont 159 ont été financés,
- Sur la période 2013-2015, le pôle a labellisé 56 projets. Près de 138 M€ d'euros de financements publics ont été levés sur la période,
- 150 000 000 € de chiffre d'affaires ont été générés par les projets labellisés du pôle entre 2013 et 2018,
- aujourd'hui CARA réunit 210 industriels, opérateurs de transports, centres de recherche et de formation,
- CARA dispose de parts de financements privés conséquentes, ces derniers représentant 68 % des financements totaux en 2017, contre 60 % en 2015.

En 2018, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- l'écriture de la feuille de route de l'association sur la période 2019-2024, qui constituera la base du futur contrat de performance des pôles,
- l'organisation des Automotive Techdays : journée de promotion des produits innovants issus des projets labellisés par le pôle. Pour l'édition 2018, les produits ont été présentés à plus de 50 donneurs d'ordre, invités VIP (cadres dirigeants des grands groupes, etc.), en présence de Luc Chatel, président de la plateforme automobile (PFA),
- la structuration d'un réseau européen autour de la candidature à un appel à projet de la Commission européenne,
- la participation aux instances de concertation précédant la mise en place d'une zone de faible émission (ZFE) pour la Métropole (consultation de la profession des transporteurs).

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle CARA pour 2019 se déclineront comme suit :

- l'application de la feuille de route 4.0 et du nouveau modèle économique via la mise en place de "success fees", la structuration de projets européens, le renforcement des partenariats avec les pôles Tenerdis, Minalogic, Indura, Viaméca, au niveau local et les pôles auto au niveau national,
- l'organisation d'une dizaine de thinktank, séminaires d'information autour des 5 programmes de recherche pour faire germer des projets. CARA organisera un séminaire d'information sur la loi d'orientation des mobilités, présentant le texte de loi et les conséquences de sa mise en œuvre,
- l'organisation en tant que partenaire privilégié, aux côtés de l'association AVERE, de l'événement international EVS 32 sur l'électromobilité qui aura lieu à Eurexpo au mois de mai 2019.

Le pôle participera au salon Solutrans, en novembre 2019, salon auquel seront adossées les journées scientifiques du pôle (JSP).

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2019, d'un montant de 1 832 512 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	420 000	cotisations et participations entreprises à des actions collectives	283 600
budget de fonctionnement	47 720		
communication	127 779	État	251 712
participation à des salons, événements interclustering, congrès, etc.	209 600		
montage de projets de R&D, démonstrateurs, infrastructures de recherche	167 413	Région Auvergne-Rhône-Alpes	390 800
organisation des thinktank	10 000	Métropole de Lyon	56 400

contribution en nature (mise à disposition, etc.)	850 000	contribution en nature (mise à disposition, etc.)	850 000
Total	1 832 512	Total	1 832 512

Pour mener à bien son ambition, notamment de développement européen, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 56 400 € à l'association CARA pour son programme d'actions 2019, montant identique à 2018.

3° - Pôle de compétitivité Techtera

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 000 000 000 € et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle de compétitivité compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché, faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les TPE et les PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur, porter les innovations sur les marchés en développement.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2018.

Au terme de l'année 2018 et plus globalement de la phase III, TECHTERA a permis à ses membres industriels, en particulier les PME, de la filière textile technique d'innover au travers de projets collaboratifs et ainsi de favoriser le développement de leur compétitivité notamment dans les marchés du luxe, transport, bâtiment, la sécurité et santé.

Techtera a rempli ses missions :

- soutenir l'innovation technologique et hisser/créer les barrières à l'entrée,
- porter les innovations sur des marchés en développement,
- structurer un réseau autour du contrat de performance.

Cette réussite est notamment représentée par :

- une évolution de + 57 % du nombre d'adhérents (189 en 2018),
- un taux de financement privé du pôle de + 17 % entre 2013 et 2017,
- 38 M€ de financements publics obtenus aux appels à projets du FUI,
- 89 % des PME adhérentes au pôle ont participé à un au moins un projet de R&D collaborative au cours de la phase 3.

Le bilan des actions 2018 du pôle est le suivant :

- au niveau stratégique, définir la nouvelle feuille de route du pôle,
- soutenir l'innovation technologique et maintenir une longueur d'avance : maintien du travail d'accompagnement des projets collaboratifs de recherche et innovation au niveau international, national et régional, diversifier les sources d'approvisionnement en consolidant le partenariat avec les filateurs japonais et renforcer la collaboration avec les plateformes régionales d'innovation dont Axel'One sur le volet matériaux, participer à la restructuration du partenariat régional sur les composites,
- participer à la dynamique sur l'industrie du futur, favoriser la synergie inter-acteurs, notamment, avec les pôles de compétitivité régionaux,
- accompagner les membres du pôle sur les grands salons internationaux afin de contribuer à la valorisation des résultats des projets d'innovation : Heimtextil à Francfort, salon CAMX 2018 aux USA,
- participer aux travaux de la Métropole dans le domaine de l'économie circulaire.

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Les actions du pôle en 2019 se déclineraient, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la phase IV du projet du pôle,
- pérenniser l'usine à projets sur les 5 marchés clés du pôle avec un focus sur 3 grands axes technologiques : les matériaux intelligents et à haute performance, la digitalisation et les nouveaux modèles économiques, l'économie circulaire et l'économie de ressources,
- renforcer les activités de rayonnement et de développement économique : l'interclustering européen avec les projets européens EU-Textile 2030 et Alliance, le développement des activités mode et luxe avec l'association du pôle avec les Fashiontech days et le programme Tendance, l'accompagnement au marketing digital avec le lancement du plan numérique PME dédié à la filière textile.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2019, d'un montant de 1 072 804 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	755 601	cotisations, participation adhérents et prestations	452 304
		administrateurs	120 000
actions spécifiques (innovation, développement entreprises, etc.)	197 203	État - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	160 000
administrateurs	120 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000
		Métropole de Lyon	70 500
		Unitex	70 000
Total	1 072 804	Total	1 072 804

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 70 500 €, pour accompagner l'association Techtera en 2019, montant identique à 2018.

4° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique. Il accompagne ses adhérents, des start-up aux grands comptes sur les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de 6 filières : le solaire, l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'hydrogène énergie, l'hydraulique, la biomasse, la gestion des réseaux et le stockage électrique.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018*

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2018.

Les actions majeures conduites par le pôle, en 2018, ont permis :

- la réflexion stratégique qui a conduit à l'élaboration de la feuille de route pour la phase IV des pôles : Tenerrdis ambitionne de catalyser à l'échelle européenne la recherche, le développement et l'innovation des systèmes énergétiques renouvelables, optimisés, efficaces, sûrs et adaptables aux enjeux et usages de tout type de territoires,
- la réorganisation du pôle selon 3 piliers : innovation, réseau et croissance, europe et international,
- l'organisation de comités de programme sur les domaines d'activités stratégiques du pôle et, notamment, thématiques sur les cadastres solaires, les cas d'usages de blockchains dans les réseaux énergétiques, etc.,
- l'accompagnement au lancement des projets incubés par Tenerrdis : Zero Emission Valley, Moovabat, etc.,

- la participation pour la 1^{ère} fois sous forme de village start-up au salon Pollutec.

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2019 s'inscrit dans la continuité des actions, conformément au contrat de performance en vigueur. Il portera, notamment, sur les actions suivantes :

- l'application de la nouvelle feuille de route et organisation du pôle,
- l'organisation d'une nouvelle session de mise en avant des projets labellisés "Energized by Tenerrdis", et des projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) "initiatives PME",
- le lancement du club des partenaires Tenerrdis rassemblant l'ensemble des acteurs proposant des services aux PME sur le territoire régional,
- l'organisation d'une session de formation à la levée de fonds spéciale cleantech, en partenariat avec Axelera et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
- la participation à l'événement international EVS 32 sur l'électromobilité qui aura lieu en 2019 à Lyon.

Le budget prévisionnel de Tenerrdis pour l'année 2019, d'un montant 1 562 888 €, est présenté ci-dessous :

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
achats	164 171	vente et prestation de service	82 840
services extérieurs	77 862	subvention État	167 920
autres services extérieurs	430 171	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	308 778
impôts et taxes	11 912	subvention Grenoble Alpes Métropole	25 000
charges de personnel	617 772	subvention Métropole de Lyon	37 600
dotations aux amortissements et provisions	2 000	autres : projets	47 000
		cotisations	631 750
contributions volontaires en nature	259 000	contributions volontaires en nature	259 000
		transfert de charges	3 000
Total	1 562 888	Total	1 562 888

Compte tenu des enjeux liés à la thématique énergie, actuellement, il est proposé au Conseil de soutenir le pôle de compétitivité Tenerrdis en 2019 en lui attribuant une subvention de 37 600 €, montant identique à 2018.

5° - Cluster Lumière

Le Cluster Lumière rassemble en son réseau les métiers de la filière de l'éclairage dans toute sa chaîne de valeur : fabricants de modules d'éclairage, maîtres d'œuvre, distributeurs/installateurs de solutions d'éclairage, architectes, concepteurs lumière, chercheur, etc. Le cluster, qui a fêté ses 10 ans en 2018, compte près de 170 adhérents fin 2018.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2619 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué au Cluster Lumière une subvention de 43 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Les principales actions conduites par le cluster, en 2018, ont été les suivantes :

- le soutien à des actions de mise en réseau et de diffusion d'information : l'organisation des soirées du cluster, la construction et la diffusion de newsletter de veille des marchés,

- la mise en place du campus Lumière : déclinaison d'une offre de formation de sensibilisation à l'éclairage et à la lumière de niveau Bac +3 à Bac +5.

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2019 se traduira par :

- l'organisation et la participation à la 2^{ème} édition du salon des professionnels de l'éclairage, ONLYLIGHT qui aura lieu au mois de juin à Eurexpo. Sur la 1^{ère} édition en 2017, l'événement avait permis de rassembler près de 2 500 professionnels, une trentaine de conférences ont été organisées pour présenter les dernières innovations,

- le lancement d'une campagne de communication autour du projet LUMEN, autour de la pose de la 1^{ère} pierre,

- l'organisation de 3 soirées,

- le développement international : l'organisation de missions lors des salons "Light&Building" à Francfort, "Light Middle East Show" à Dubaï, "Smart City World Expo" à Barcelone,

- l'organisation d'événements de réflexion prospective sur des thématiques d'intérêt pour la filière : "lumière et santé", "intégration ouverte des fonctions dans le luminaire",

- l'organisation de la journée de l'éclairage innovant pour marquer le 10^{ème} anniversaire du cluster.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2019, d'un montant de 703 844 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
animation du réseau	228 000	Métropole de Lyon	43 000
accompagnement entreprises	156 844	Région Auvergne-Rhône-Alpes	233 444
frais de fonctionnement	117 000	produits du cluster	147 400
divers	5 000	participation administrateurs	197 000
emploi des contributions volontaires	197 000	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne	33 000
		fonds dédiés LUMEN	50 000
Total	703 844	Total	703 844

Il est proposé au Conseil d'attribuer au Cluster Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2019, montant identique à 2018.

6° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle accompagne les entreprises innovantes du secteur de la santé et des sciences de la vie. Rassemblant 226 adhérents en 2018, dont une grande majorité de PME (191), il s'attache à animer et fédérer les acteurs des biotechs, medtechs et digital healthtechs.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué à Lyonbiopôle une subvention de 232 800 € pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Au terme de l'année 2018 et plus globalement de la phase III du pôle, ses résultats s'illustrent comme suit :

- + 63 % d'adhérents Lyonbiopôle sur la période 2013-2017 dont +82 % de membres PME et startups,

- 132 projets retenus pour labellisation avec un montant total de financement de plus de 190 000 000 €,

- 140 innovations produits/technologies/services mis sur le marché (entrée en phase clinique),
- 40 évènements d'animation scientifique et clinique organisés dont 15 ateliers prospectifs en lien avec les attentes de l'écosystème et 5 éditions des Journées collaboratives, évènement phare annuel du pôle, ayant rassemblé plus de 1 600 participants,
- plus de 1 500 rendez-vous individuels PME,
- un réseau investisseurs élargi de 32 en 2013 à plus de 200 en 2018 dont des internationaux,
- plus de 40 entreprises accompagnées par an en stratégie et financement,
- plus de 478 entreprises accompagnées à l'international, 46 missions organisées, 74 délégations accueillies.

b) - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Pour sa phase IV, Lyonbiopôle ambitionne d'aller encore plus loin dans l'accompagnement et le rayonnement de son écosystème. D'une part, le pôle souhaite pérenniser et renforcer son socle d'activités existantes et en particulier son accompagnement à l'émergence de projets d'innovation en santé, en Europe et à l'international, tout en rationalisant son programme d'animation, en s'ouvrant d'avantage aux acteurs nationaux et en travaillant sur un ambitieux programme de communication. D'autre part, Lyonbiopôle veut lancer 2 nouvelles initiatives structurantes, à savoir un accélérateur, incluant une offre d'hébergement, et un fonds d'investissement.

Lyonbiopôle souhaite par ailleurs porter la visibilité de la filière et de ses acteurs dans une dimension plus forte et ancrer la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme un territoire tourné vers l'innovation en santé avec une forte capacité de développement de projet engageant les entreprises de son écosystème.

L'objectif du pôle est de proposer un accompagnement depuis l'idéation jusqu'à la valorisation de l'innovation afin de faire émerger et porter davantage de startups, PME et projets multipartenariaux publics/privés d'envergures européennes et internationales.

Le programme d'actions 2019 s'organise ainsi autour des grands objectifs suivants :

- consolider la place de Lyonbiopôle comme 1^{er} hub santé français,
- stimuler l'innovation,
- accompagner le développement économique des entreprises,
- favoriser l'internationalisation du pôle et de ses membres,
- proposer une offre d'infrastructure de haut niveau.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2019, d'un montant de 3 017 816 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	855 531	cotisations membres	394 000	État	338 220
		dotations fondateurs	327 000	Région Auvergne Rhône-Alpes	514 000
développement économique et international	817 271	nouveaux partenaires	135 000	Métropole de Lyon	232 000
		sponsoring ponctuel	87 804	Grenoble-Alpes Métropole	40 000
projets de R&D et stimulation de l'innovation	460 790	conventions de partenariats/annuaire	25 000	Clermont Auvergne Métropole	40 000
		prestations de services	12 000		
centre d'innovation & business center	884 224	projets européens	125 000		
		sous locations	747 792		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
		Total 1	1 853 596	Total 2	1 164 220
Total	3 017 816	Total	3 017 816		

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 000 € pour accompagner l'association Lyonbiopôle en 2019 pour la réalisation de son programme d'actions.

7° - CLARA

Le CLARA a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le CLARA s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen. Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie.

Le CLARA est juridiquement abrité par la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret le 23 octobre 2003 et qui a parmi ses vocations, la lutte contre le cancer.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018*

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a attribué au CLARA une subvention de 99 668 € pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

Grâce au soutien renouvelé de l'Institut national du cancer (Inca) et afin de mettre en œuvre les objectifs du 3^{ème} plan cancer, le CLARA a lancé en 2018 sa feuille de route stratégique 2018-2022 visant à déployer un plan d'actions organisé autour de 7 missions : animation scientifique, compétences, émergence, structuration, transfert de technologie, recherche clinique et international.

Les principales actions conduites par le CLARA, en 2018, ont été les suivantes :

- 23 évènements d'animation scientifique organisés par les équipes du CLARA. En particulier, le Forum de la recherche en cancérologie a rassemblé, en avril 2018 à Lyon, 800 participants dont 80 conférenciers et 25 stands de partenaires,
- 18 projets d'un montant total de 4 000 000 € financés par des fonds publics suite à une labellisation par le CLARA : 11 projets d'émergence OncoStarter, 2 programmes structurants, 3 projets Preuve du concept, 2 projets de recherche clinique,
- 10 mobilités étudiantes et 3 candidatures de bourses d'excellence européenne ERC soutenues,
- lancement d'un master en cancérologie à Shanghai par les universitaires régionaux, organisation d'un symposium scientifique franco-chinois à Lyon en septembre 2018. Signature d'un accord de collaboration avec l'Oncopole québécois visant à structurer les collaborations franco-québécoises sur la recherche en génomique, biologie du cancer, prévention et organisation des soins.

b) - *Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel*

Le programme d'actions 2019 se traduira par :

- l'organisation d'ateliers de travail afin de permettre la génération de projets innovants sur les thématiques suivantes : oncologie numérique, Drug Discovery, vaccination Human papillomavirus (HPV), mécanobiologie, modèles pré-cliniques, etc.,
- déploiement du programme Emergence grâce à un appel à projets thématique sur le Drug Discovery,
- poursuite des programmes structurants déjà initiés (Canut, Paprica, Sigexosome, Chaire Santé et Territoires) et instruction de nouveaux projets,
- mise en place d'un programme annuel de formations à la recherche,
- nouvel appel à projets pour le programme Preuve du concept.

Le budget prévisionnel du CLARA pour l'année 2019, d'un montant de 454 288 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats*	13 188	État-Inca	144 000
services extérieurs*	84 500	Métropole de Lyon	99 668
autres services extérieurs*	152 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	82 000
impôts et taxes	14 600	Grenoble Alpes Métropole	25 000
charges de personnel*	170 000	Conseil général de la Loire	18 000
charges financières/exceptionnelles	1 500	Clermont Auvergne Métropole	7 000
dotations	18 000	autres produits	78 620
Total	454 288	Total	454 288

* assiette de la subvention d'animation annuelle 2019

Il est proposé d'attribuer à la Fondation Léa et Napoléon Bullukian une subvention de fonctionnement relative à la gestion du CLARA d'un montant de 99 668 € pour la réalisation de son programme d'actions 2019, montant identique à 2018.

8° - Réseau FoodTech

La démarche FoodTech a été lancée en 2016 à Lyon, dans le cadre des réseaux thématiques de la French Tech. Dans une logique d'intégration de la diversité des initiatives territoriales, la FoodTech est constituée à l'échelle de la région et s'appelle à ce titre "FoodTech Lyon Auvergne-Rhône-Alpes" (FoodTech LYON AURA).

L'objectif principal de la FoodTech LYON AURA est de soutenir, en lien avec les dispositifs existants, les initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Son enjeu est de détecter, faire émerger et faire croître les startups FoodTech sur le territoire.

Composé, actuellement, de 32 acteurs, le réseau FoodTech LYON AURA comprend des entreprises (Panzani, Seb, Sodexo, Nutrisens, Casino, Valrhona, etc.), des pôles et clusters (Terralia, Cluster Bio, Nutravita, etc.), des animateurs de filières (ARIA, etc.), des centres de compétences (Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes ISARA, Novalim, CENS, Cité internationale de la gastronomie, etc.), des organismes de formation (ISARA), des incubateurs/accélérateurs/financeurs (Foodshaker, BoostinLyon, Angelor, le Village by CA, Incubateur EMLyon). Il est à noter que le consortium est régulièrement sollicité pour intégrer de nouveaux partenaires en son sein et a identifié plus de 200 startups et porteurs de projet sur le territoire.

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

En 2017 et 2018, le consortium s'est particulièrement mobilisé pour organiser ou participer activement à des événements permettant de développer sa visibilité et son réseau :

- remise de diplômes FoodTech à 12 startups jugées innovantes et à haut potentiel,
- apéro barbecues pour fédérer l'écosystème et les startups,
- mâchon BtoB FoodTech pour répondre au besoin des startups de rencontrer des entreprises établies et financeurs de leur secteur,
- stand à VIVATECH 2018 : identification de startups sur la thématique FoodTech et Agritech pour présence sur le stand, proposition de conférences et de témoignages pour l'animation du stand. 35 startups étaient présentes lors de ce salon, plaçant la Région Auvergne-Rhône-Alpes en pointe sur cette thématique.

b) - Programme d'actions 2019 et plan de financement prévisionnel

Après 2 ans de fonctionnement en portage simple et prospectif par l'école ISARA, et devant la sollicitation croissante des startups, la FoodTech LYON AURA a acté, lors de son board du 18 juin 2018, une structuration opérationnelle pour faire monter en puissance les actions d'animation sur la filière.

La feuille de route est composée d'événements sur la base de ceux déjà organisés précédemment, avec toutefois une ampleur plus importante envisagée. Des événements supplémentaires sont également envisagés :

- un événement FoodTech de type table ronde, conférence et networking d'ambition nationale avec pour objectif de transformer Lyon en capitale de la FoodTech pour une journée (cible 1^{er} trimestre 2020),
- des open-sessions entre startups et partenaires de l'écosystème pour travailler en intelligence collective sur des sujets d'intérêt.

Le budget prévisionnel du consortium FoodTech LYON AURA pour l'année 2019, d'un montant de 78 000 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes - Subventions	Montant (en €)
charges du personnel	40 500	apport des partenaires (cotisations)	52 000
animation du réseau	27 800	Métropole de Lyon	25 000
frais ISARA	9 700	Région Auvergne-Rhône-Alpes	sur projets
		produits du cluster	1 000
Total	78 000	Total	78 000

Il est proposé d'attribuer à l'ISARA une subvention de fonctionnement relative à la gestion de la FoodTech LYON AURA d'un montant de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2019, afin d'accompagner le déploiement du consortium sur une thématique à forts enjeux pour le territoire (liens entrepreneuriat, santé, French Tech, Cité internationale de la gastronomie, stratégie alimentation de la Métropole, etc.) ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le titre, il convient de lire :

"Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), Lyonbiopôle et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019",

au lieu de :

"Pôles de compétitivité Axelera, Techtera, CARA, Tenerrdis, Cluster Lumière, Cancéropole Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) et réseau FoodTech - Attribution de subventions de fonctionnement pour leur programme d'actions 2019" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2019, d'un montant total de 671 168 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association CARA,
- 232 000 € au profit de l'association Lyonbiopôle,
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 37 600 € au profit de l'association Tenerrdis,
- 43 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 99 668 € au profit de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian représentant le CLARA,
- 25 000 € au profit de l'ISARA représentant la FoodTech LYON AURA,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Axelera, l'association CARA, l'association Techtera, l'association Tenerrdis, le Cluster Lumière, l'association Lyonbiopôle, la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, l'ISARA, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 671 168 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 503 500 € - opération n° 0P02O0861 pour un montant de 52 000 € - opération n° 0P03O3890A pour un montant de 47 668 € - opération n° 0P02O1576 pour un montant de 43 000 € et opération n° 0P02O2298 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.